



Régularisation pour sans-papiers

Par **Abed93**, le **10/07/2021** à **11:58**

Bonjour. Je suis algérien et je réside en France depuis 2013 " visa touristique ". J'ai trois enfants nés en France dont l'aîné est scolarisé " 2 ans de scolarisation ".es que je peux obtenir un titre de séjour en sachant que ma femme est une sans-papiers aussi.merci.

Par **amajuris**, le **11/07/2021** à **10:27**

bonjour,rnrnvoyez avec votre préfecture.rnrnil existe la possibilité de régularisation par le travail, voir ce lien:rnrn[régularisation](#) rnrnsalutations

Par **Zénas Nomikos**, le **11/07/2021** à **12:57**

Bonjour,rnrn rnrnje pense qu'il y a des traités bilatéraux France/Algérie sur les droits des étrangers.rnrnJe vous conseille de consulter gratuitement un avocat.rnrnA première vue, vous êtes en situation irrégulière donc méfiez-vous de la préfecture qui pourrait vous identifier et faire le nécessaire pour vous faire quitter le territoire français (OQTF).rnrnÀ voir à toutes fins utiles : rnrn<https://www.legavox.fr/blog/gillioen-alexandre/certificat-nationalite-francaise-document-prouvant-25611.htm>